



Lignes à haute tension et santé :

RTE exprime ses vives réserves sur les conclusions de l'enquête des associations Criirem / Stop THT « Vivre à proximité d'une ligne THT ».

Les champs électromagnétiques de très basse fréquence font l'objet d'interrogations du public, et notamment des riverains des lignes électriques, quant à leurs effets sur la santé. Ces préoccupations sont légitimes et il est du devoir de RTE d'y répondre de la façon la plus complète. En tant qu'entreprise de service public, RTE a toujours eu comme priorité d'informer régulièrement, et en toute transparence, le public, les professions de santé et son personnel sur ce sujet, comme en témoigne la rubrique dédiée qui est accessible sur ce site¹.

Les champs magnétiques font l'objet d'études et recherches scientifiques depuis 30 ans.

Le public exprime des inquiétudes légitimes face à un phénomène physique que beaucoup connaissent peu, même si les champs électromagnétiques à très basse fréquence font l'objet d'études épidémiologiques et biomédicales depuis 30 ans.

Sur la base des études et recherches scientifiques menées depuis 30 ans et des dizaines d'expertises collectives qui les ont analysées, toutes les instances sanitaires internationales, en particulier l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)², convergent : les études n'ont jamais révélé d'effet sur la santé lié aux expositions courantes aux champs magnétiques à très basse fréquence. En France, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET)³ et le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France confirment cette analyse.

La démarche des associations Criirem / Stop THT n'est pas scientifique.

C'est dans un souci d'information du public que RTE émet de vives réserves sur l'approche et la crédibilité scientifique des conclusions de l'enquête « *Vivre à proximité d'une ligne THT* », rendue publique le 24 janvier à Saint-Lô par l'association Stop THT, association d'opposants au projet de ligne électrique de RTE Cotentin-Maine.

Le rapport n'est pas une étude scientifique, mais plutôt une enquête de voisinage ou un « ressenti ». L'utilisation d'enquêteurs formés par une association d'opposants et de questionnaires déclaratifs (c'est à dire de sondage d'opinion), dont la rédaction est orientée, est de nature à susciter l'inquiétude et à engendrer l'anxiété des riverains des lignes électriques.

¹ Site Internet de RTE. Rubrique « [Comprendre les champs électriques & magnétiques](#). »

² OMS : Programmes et projets & Aide mémoire n°322

³ AFSSET : Foire aux questions

Contacts presse RTE :

Alexia Rièrè : 01 41 02 15 69 ou 06 60 54 22 17

Thierry Lartigau : 01 41 02 16 78 ou 06 23 67 83 93

Pour en savoir plus :

<http://www.rte-france.com/>



Le Criirem ne respecte pas les critères nécessaires à l'objectivité scientifique, et notamment le suivi d'une méthodologie rigoureuse caractéristique de toute étude épidémiologique. Par ailleurs, la démarche n'est pas transparente : RTE a souhaité, dès l'annonce de cette enquête, connaître le protocole appliqué. Par courrier du 22 mai 2008, le Criirem a refusé l'accès préalable à la méthodologie et au protocole suivis.

RTE se félicite que le Parlement et l'AFSSET mènent actuellement des travaux de synthèse approfondis sur le sujet.

Ces travaux permettent de rassembler les connaissances très nombreuses sur le sujet. Au plan parlementaire, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) mène actuellement une étude "*Les lignes à haute et très haute tension : Quels impacts sur la santé et l'environnement ?*".

L'OPECST tiendra, le jeudi 29 janvier au Sénat, une audition publique⁴ ouverte à la presse. Au plan sanitaire, une étude, visant notamment à synthétiser la recherche existante, est par ailleurs conduite par l'AFSSET, à la demande du Gouvernement.

Conscient des préoccupations et du besoin d'information croissant du public, RTE renforce ses engagements de transparence et de dialogue au niveau local

RTE veut permettre aux maires qui le souhaitent, et à leurs administrés qui les solliciteraient, de mesurer les champs magnétiques dans les lieux de vie proches des lignes à haute et très haute tension. RTE va mettre à la disposition des maires de France un nouveau dispositif qui donnera la possibilité de recourir à des laboratoires agréés, pleinement indépendants, pour réaliser ces mesures. Ce dispositif de mesures, dont les modalités seront finalisées conjointement avec l'Association des maires de France (AMF), va être mis en place dans les prochains mois.

RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

⁴ Audition publique de l'OPECST du 29.01.09. [Programme](#) disponible sur le Site Internet du Sénat